

République française  
Département de l'Yonne  
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du lundi 12 septembre 2022

Date de la convocation: 08/09/2022

Membres en  
exercice : 15

Présents : 6

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Laurence HOURLIER, Catherine PECHERY

**Représentés** : Jean-Jacques DEBIEVE par Joël BOISSIERE, Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU par Annick IENZER, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART

**Absents:**

**DEMANDE DE DETR POUR L'OPERATION DEVENIR DU VILLAGE VACANCES - (D 2022 079)**

Après présenté au Conseil municipal un point d'étape sur la démarche engagée pour recruter un opérateur conformément au scénario retenu dans la délibération 2002-014 du 11 mars 2022, le Maire propose que la Commune dépose un dossier de demande de DETR pour un montant de 494 599,92 euros relatif à l'opération devenir du village vacances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de DETR pour un montant de 494 599,92 euros relatif à l'opération devenir du village vacances, AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

  
Annick IENZER

Le Maire

  
Olivier MAGUET